

## DECLARATION DE STRATEGIE ERASMUS+

L'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) est un Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), constitué sous la forme d'un grand établissement. L'école a été créée le 1er octobre 2010, en application du décret 2010-1129 du 28 septembre 2010 modifié par le décret 2011-889 du 26 juillet 2011 et par le décret 2019-200 du 15/03/2019. Elle est organisée sur quatre sites : le Havre, Saint Malo, Nantes et Marseille (sites historiques des Écoles nationales de la marine Marchande) réunis pour former l'ENSM.

L'ENSM, placée sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, forme des officiers de la marine marchande et des ingénieurs génie maritime. L'école propose des formations initiales, professionnelles et continues, est certifiée ISO 9001-2015 et est conforme au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 sur la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Les cursus navigants (officier de la marine marchande) sont soit monovalents, pont ou machine (ces derniers se voyant attribuer le grade de licence par le décret N°2017-641 du 26 avril 2017), soit polyvalents (pont et machine). Pour le cursus polyvalent, en sus du diplôme d'études supérieures de la marine marchande, un diplôme d'ingénieur, accrédité par avis N°2015/10-04 de la Commission des Titres de l'Ingénieur (CTI) et correspondant au grade Master, est délivré par l'ENSM.

L'établissement assure également des formations d'ingénieur en génie maritime (EcoShip Manager et Offshore Maintenance Manager) accréditées par le même avis CTI N°2015/10-04.

Le recrutement en première année du cursus ingénieur ENSM est réalisé au travers d'un concours. Après trois années (correspondant au cycle L), les étudiants s'orientent soit vers le cursus ingénieur navigant d'une durée de 2,5 ans (cycle M) soit vers le cursus ingénieur génie maritime d'une durée de 2 ans (cycle M). Pour ce dernier, il existe, en complément, un recrutement sur dossier pour intégrer le cursus au début du cycle M ou sur concours banque PT afin d'intégrer en dernière année du cycle L (formation spécifique ne donnant accès qu'au cursus génie maritime).

Les diplômes de navigants et les brevets qui en découlent, conformes aux standards STCW (convention on standards of training, certification and watchkeeping for seafarers), sont reconnus au niveau international par l'Organisation Maritime Internationale, après audit de l'EMSA, la France étant inscrite sur la liste blanche de l'OMI.

Les étudiants sortant des cursus navigants occupent tous les postes d'officier, de chef de quart à chef mécanicien ou capitaine sur des navires de tous types et de tous pavillons.

Les étudiants issus du cursus ingénieur génie maritime occupent des fonctions d'ingénieurs au sein d'entreprises évoluant dans le transport maritime ou exploitant des systèmes offshore.

L'école et sa tutelle (direction des affaires maritimes- ministère de la transition écologique et solidaire) ont signé un contrat d'objectifs et de performances (COP) pour la période 2018-2022. Ce contrat

représente la feuille de route de l'école pour les années à venir. Il est composé de 4 axes stratégiques dont un qui vise à affirmer l'ENSM comme une école de référence à l'échelle internationale. Ainsi, la candidature de l'établissement au programme ERASMUS+ s'inscrit dans ces objectifs.

L'ENSM a déjà une activité internationale et a signé des partenariats avec des académies maritimes et des établissements d'enseignement supérieur tant en France qu'en Europe et hors d'Europe :

- Mircea cel Batran Naval Academy, Constanta/Roumanie,
- IMSSEA & Accademia Italiana della Marina Mercantile Gènes/Italie,
- Université du Liban,
- IMQ, Institut Maritime du Québec,
- ISEM (institut supérieur de l'enseignement maritime) Casablanca,
- IMFMM (Institut méditerranéen de formation aux métiers maritimes) Tunis/Tunisie,
- ARSTM (Centre régional des sciences et techniques de la mer), Abidjan/Côte d'Ivoire.

La participation au programme ERASMUS pour la période précédente a été l'occasion de renforcer certains partenariats existants (avec notamment Mircea cel Batran Naval Academy) et de développer de nouvelles collaborations dans le cadre de réponse à des appels à projets du programme ERASMUS+.

Les différentes activités ERASMUS + que l'établissement entend mettre en œuvre (paragraphe 1.1.) doivent permettre de répondre aux objectifs de l'axe stratégiques n°2 du COP et notamment de :

- Favoriser les embarquements de nos élèves sous navires battant tous pavillons,
- Favoriser les mobilités des étudiants ingénieur génie maritime vers un établissement d'enseignement supérieur afin de poursuivre une année d'études à l'étranger ou un stage,
- Renforcer l'apprentissage des langues étrangères et principalement l'anglais (langue de travail à bord des navires),
- Proposer des doubles diplômes,
- Développer des aptitudes interculturelles que l'on retrouve notamment au sein des équipages des navires,
- Offrir l'opportunité aux élèves monovalents navigant, principalement, de poursuivre une année d'études à l'étranger,
- Organiser les échanges de professeurs permettant ainsi d'améliorer le niveau d'anglais (mobilité sortante), la découverte d'autres pratiques (mobilité sortante et entrante), la découverte de nouvelles cultures et approches pédagogiques (mobilité entrante et sortante) au profit des étudiants ENSM et des autres enseignants,
- Organiser les échanges d'agents administratifs permettant ainsi d'améliorer le niveau d'anglais (mobilité sortante), la découverte d'autres pratiques (mobilité sortante et entrante), la découverte de nouvelles cultures et approches pédagogiques (mobilité entrante et sortante)
- Renforcer les partenariats académiques existants et en développer de nouveaux permettant ainsi d'accroître la visibilité de l'école et son attractivité,

- Développer l'offre de formations européennes (au travers de programmes communs avec d'autres partenaires),
- Mutualiser des moyens et outils pédagogiques.

Avec la charte ERASMUS +, les mobilités concerneront donc :

- Les étudiants de tous les cursus (filiales officiers, filière ingénieur navigant polyvalent si d'autres académies valident ce cursus, filière ingénieur génie maritime),
- Les enseignants qui dispensent des enseignements dans tous les domaines, en formation initiale et en formation continue,
- Les enseignants qui participent à des projets et à des activités de recherche sur des thèmes partagés,
- Concernant les stages, tous les élèves seront concernés par le programme ERASMUS+ puisque les élèves officiers doivent effectuer des stages à bord de navires alors que les élèves génie maritime doivent réaliser un stage de 6 mois en entreprise,
- Le personnel administratif pour des échanges de bonnes pratiques.

Le choix des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur non maritimes est guidé par plusieurs critères dont essentiellement :

- La proximité géographique pour les partenaires français, dans le cas de formations développées en commun avec, par exemple, les universités du Havre et de Nantes, les écoles d'ingénieurs ENSTA Paris, Centrale Nantes et l'École Navale,
- En France, en Europe et à l'international, la cohérence entre les formations proposées à l'ENSM ou avec les trois principaux axes de la recherche développés au sein de l'établissement.

Les partenaires européens et internationaux seront choisis en priorité parmi les établissements et académies maritimes des pays membres ou partenaires du programme.